

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025 - 2026 - 2027

AVIS EST, par les présentes, donné par la soussignée que le Conseil municipal de la Ville de Chapais adoptera, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, son budget 2025 ainsi que son Programme triennal des immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 le **mardi 17 décembre 2024 à compter de 19 h 40**, lors de séances extraordinaires qui se tiendront à la salle de délibérations du conseil située au 145, boulevard Springer, à Chapais.

SOYEZ ÉGALEMENT AVISÉ QUE les délibérations des membres du conseil et la période de questions, comme prévu par la Loi lors de cette séance, porteront exclusivement sur les sujets ci-haut mentionnés.

DONNÉ ET SIGNÉ à Chapais le 2^e jour du mois de décembre 2024.

Mélanie Gagné
Directrice générale, greffière-trésorière